

Toutefois, il semble que le gouvernement indien, pour le moment, adresse ses demandes d'assistance aux organismes multilatéraux. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés visite actuellement l'Inde pour se rendre compte directement de la nature et de l'ampleur du problème des réfugiés et nous attendons son rapport.

M. Brewin: Le gouvernement est-il entré en relation avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour lui faire connaître notre désir de fournir une aide pratique?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, toutes les organisations internationales connaissent notre position. Nous avons déjà fait un geste par l'intermédiaire de la Croix-Rouge canadienne. Nous avons prévenu cette organisation que notre démarche signifiait que nous sommes prêts à agir dès que l'on nous aura indiqué sous quelle forme notre assistance serait le plus appréciée. Sachant que le gouvernement, dans cette affaire, jouit de l'appui de tous les députés, je tiens à assurer la Chambre que nous sommes disposés à faire un effort sensible pour atténuer les conséquences de cette tragédie.

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je interroger le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur l'offre d'aide par l'entremise de la Croix-Rouge internationale. Le gouvernement canadien aurait offert quelque \$50,000. Or, à ma connaissance, la Croix-Rouge internationale n'a pu intervenir au Pakistan, et je demanderais au ministre comment cette somme sera utilisée et par l'entremise de quels organismes?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas avoir dit que nous avions offert une aide quelconque à la Croix-Rouge internationale, et si je l'ai dit je veux me rétracter. Selon nos renseignements, cet organisme est inactif dans ce pays. Notre aide est disponible par l'entremise de la Croix-Rouge canadienne. A l'heure actuelle, ce sont les sociétés nationales de la Croix-Rouge qui peuvent être le plus efficaces, et non pas la Croix-Rouge internationale.

M. Douglas: Puis-je demander au ministre si la Croix-Rouge canadienne travaille au Pakistan oriental, ou quant à cela au Pakistan occidental, et si le gouvernement canadien a l'intention d'augmenter l'aide financière qu'il est prêt à offrir aux services de secours aux réfugiés dans cette région?

L'hon. M. Sharp: Comme je l'ai dit à la Chambre l'autre jour, monsieur l'Orateur, et comme ceux qui ont suivi l'échange de correspondance entre le secrétaire général des Nations Unies et le président du Pakistan l'auront noté, le gouvernement du Pakistan n'a pas encore indiqué l'étendue des besoins au Pakistan, bien qu'il ait demandé que les secours soient distribués par son entremise. L'aide que nous avons offerte, dont on a parlé dans la question précédente, a trait aux réfugiés en Inde. Voilà les secours auxquels tout le monde s'intéresse pour l'instant.

LA JEUNESSE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LA PLAINTÉ DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE L'ONTARIO

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Justice s'il a reçu une plainte du procureur général de la province d'Ontario contre le fait que certains projets du programme Perspectives-Jeunesse empiètent sur des domaines de compétence exclusivement provinciale, sans qu'il y ait eu de consultation avec le gouvernement provincial ou ses agences?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): J'ai reçu une lettre du procureur général de l'Ontario, monsieur l'Orateur. Je sais que des ministères et organismes fédéraux ont versé des subventions à des groupes, dont certains d'assistance juridique. Je me rends compte aussi que cette question touche les relations fédérales-provinciales et celle de la compétence qui doit agir sur les étudiants participant aux services d'assistance juridique. Je suis en train de rédiger une lettre que j'enverrai aux procureurs généraux de chacune des provinces afin d'explorer le rôle que le gouvernement fédéral devrait prendre dans ce domaine. La lettre du procureur général de l'Ontario sera considérée dans ce contexte.

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—L'APPROBATION DU QUÉBEC

M. G. W. Baldwin (Peace River): Une question supplémentaire pour le secrétaire d'État. Le ministre peut-il indiquer s'il a convenu avec le Québec d'obtenir l'approbation préalable de la province et/ou de son administration avant de mettre en œuvre tout projet qui relève exclusivement de la compétence provinciale?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Je ne suis pas certain d'avoir bien compris la question, monsieur le président. Est-ce que l'honorable député parle de «Perspectives-Jeunesse»?

M. Baldwin: Oui, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Pelletier: Dans ce cas, monsieur le président, la réponse est oui.

[Traduction]

M. Baldwin: Existe-t-il des accords semblables avec d'autres provinces que le Québec?

[Français]

L'hon. M. Pelletier: Oui, monsieur le président.